

Compagnies ». C'est ainsi que le prévôt des marchands prenait place sur un prie-Dieu « à la tête du banc destiné pour les quatre échevins, pour le procureur général de la ville et les deux autres officiers dudit corps ».

Quant au capitaine de la ville, il « siégeait un peu au-devant et retiré à la gauche » du prévôt des marchands.

On entendait une messe basse, puis la procession regagnait la ville en observant le même ordre qu'à l'aller (1).

Cette cérémonie s'était toujours passée sans le moindre incident fâcheux. Mais, en 1680, il en fut autrement ; une scène scandaleuse se produisit entre Messieurs du Consulat et quelques membres de la Sénéchaussée et du Présidial.

Le vendredi 26 avril — le premier vendredi après Pâques — le clergé et les fidèles de toutes les paroisses s'étaient réunis, comme de coutume, à la cathédrale.

Le Consulat, blessé de ce que, depuis un certain temps, Messieurs de la Justice affectaient de ne se rendre qu'au nombre de trois ou quatre aux cérémonies auxquelles il les conviait, ne les avait pas invités à celle-ci.

Néanmoins, le lieutenant-général, M. Cholier, et le procureur du roi, M. de Praslon, vinrent à Saint-Jean avec quelques conseillers. Au sortir de l'église, ils voulurent prendre le pas sur les échevins et sur le prévôt des marchands, M. Thomas de Moulceau, et, comme ce dernier protestait, M. de Praslon le poussa violemment et le fit rouler jusqu'au bas des degrés de la *calade* (2).

Thomas de Moulceau se releva et reprit son rang. Mais

(1) Voy. *Arch. de la ville de Lyon*, BB 386, chap. VI, fol. 26-29, et chap. XI, fol. 39-40.

(2) On appelait ainsi, dans plusieurs villes, et spécialement dans le Lyonnais, le parvis qui se trouvait devant les églises et qui servait de lieu de réunion et de promenade aux oisifs et aux bavards. La *calade* la